

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 36 833 721 \$ AUX FINS DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET DE L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR SA MISE EN SERVICE

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, que le *Règlement numéro 12 décrétant une dépense et un emprunt de 36 833 721 \$ aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 7 novembre 2024.

Cette approbation permet l'entrée en vigueur du règlement, en date de la publication du présent avis public.

Donné à Beauharnois, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim,

(Document original signé)

Linda Phaneuf, urb.